

MAIRIE D'ANJOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUILLET 2024

Date de convocation : le 26/06/2024

Début de séance à 18h30.

Présents : Mr DOLPHIN Jean-Michel, Mme MOREL Christine, Mr LECLERCQ Claude, Mr MOREL Joël, Mme DUMOULIN Sabrina, Mme BOGEAT Caroline, Mr CICILIEN Thibault.

Excusés : Mme BOUTEILLON Véronique, Mr ALFARO Ramon, Mr DOLJANSKY Paul, Mr TALARON Patrice, Mme REBUT Carine, Mr CASTEL Jonathan.

Pouvoir de Mme BOUTEILLON Véronique à Mme DUMOULIN Sabrina.

Pouvoir de Mr ALFARO Ramon à Mr DOLPHIN Jean-Michel.

Pouvoir de Mr DOLJANSKY Paul à Mr CICILIEN Thibault.

Pouvoir de Mr TALARON Patrice à Mme MOREL Christine.

Pouvoir de Mme REBUT Carine à Mr LECLERCQ Claude.

Pouvoir de Mr CASTEL Jonathan à Mr MOREL Joël.

Approbation du dernier compte-rendu par le conseil municipal.

❖ **TRAVAUX MAISON GRACIA :**

Monsieur le Maire explique qu'une fois de plus Mme BEAL, voisine mitoyenne de la maison GRACIA, a vu encore sa toiture endommagée par la chute de pierres de cette bâtisse en décrépitude.

Monsieur le Maire a, dans l'urgence, donné mandat à l'Entreprise « Les Charpentiers de Sonnay » pour intervenir en urgence et ainsi établir un coin d'étanchéité pour la maison BEAL.

Délibération est prise à l'unanimité pour approuver l'initiative de Monsieur le Maire et décider que la commune paierait lesdits travaux.

Monsieur le Maire fait état d'un courrier reçu par un autre voisin, Mr FREITAG, qui formule beaucoup d'inquiétudes.

Une controverse persiste entre les dires du Tribunal et les Bâtiments de France...

La gendarmerie d'ANDANCE a contacté Monsieur le Maire pour expliquer que, même face aux diverses convocations officielles, les propriétaires de la maison vétuste, ne daignent pas se déplacer...

❖ **INVESTISSEMENT MATERIELS :**

Il est rappelé que le matériel utilisé par les services techniques est vieillissant et a même connu sa fin de vie comme l'ancienne tondeuse de 17 ans... un devis de réparation a été demandé mais s'avère trop onéreux.

De ce fait, il est absolument nécessaire d'investir dans certains outils dont :

l'achat d'une tondeuse autoportée type Toro pour 9 700 € TTC, un désherbeur mécanique pour 2 393.05 € TTC et un kit désherbeur 4 dents pour 144.02 € TTC, le tout chez Grenier-Faure Jardinage à Anneyron.

Délibération est prise à l'unanimité.

❖ **TRAVAUX MAISON PAROISSIALE :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de mise en conformité sont nécessaires à la Maison Paroissiale dont la commune est propriétaire.

Il s'est rendu sur place avec Mr LECLERCQ, Adjoint responsable des bâtiments, accompagnés des membres de la Paroisse afin d'évaluer les travaux.

Un devis établi par la menuiserie TORGUE de Sonnay est présenté, il s'élève à 5 178 € TTC et comprend 2 portes d'entrée et un seuil PMR entre autres.

L'Evêché prendra la porte du fond à sa charge, soit 600 €.

Après discussions, délibération est prise pour s'opposer à la prise en charge totale des travaux par la seule Mairie d'ANJOU puisque cet établissement est utilisé pour les cours de catéchisme, la préparation de cérémonies diverses par de nombreuses autres communes, membres de la Paroisse Sanne-Dolon.

Une demande va être faite auprès de l'Evêché afin que les autres communes concernées puissent participer aux frais.

❖ **REEVALUATION DES LOYERS COMMUNAUX :**

La commune est propriétaires de 3 appartements dont 2 au-dessus de l'école et 1 au-dessus de la Poste.

- Appartement au-dessus la Poste au 13, route du Dauphiné :

Il est à noter que Mr LECLERCQ ne prend pas part au vote.

La convention liant la commune et Mr LECLERCQ Claude et Mme VANDEWYNCKEL Joëlle prévoit une révision des loyers au 1^{er} juillet de chaque année et que la redevance est indexée sur l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre de l'année précédente.

Une augmentation de 3,49 % est à imputer.

Délibération est prise à l'unanimité : dès le 1^{er} juillet 2024, le loyer sera de 560,96 € mensuel, la participation au chauffage reste inchangée.

- Appartements au-dessus de l'école, chemin Font Bérard :

Appartement 2A : convention liant la commune et Mlle VEZZOLI Audrey

Appartement 2B : convention liant la commune et Mr BIAUSQUE Baptiste et Mlle EXBRAYAT Lolita

prévoient une révision des loyers au 1^{er} juillet avec indexation sur l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre de l'année précédente. Augmentation de 3,49%.
Délibération est prise à l'unanimité : dès le 1^{er} juillet 2024, les loyers de ces 2 appartements seront de 560,96 € mensuellement, la participation chauffage demeure inchangée.

- 2 éducatrices extérieures pour enfants autistes vont pouvoir utiliser la salle du BRUCHET située au-dessous de l'école un lundi matin sur deux.
Les séances seront ainsi hors locaux scolaires afin de ne pas perturber la bonne marche de l'éducation nationale sur ANJOU.
L'accès se fera par le parking du bas.
Une convention sera établie avec les 2 éducatrices pendant la période scolaire.

❖ TRAVAUX SOL DE CLASSE ECOLE :

La salle de classe des CM1 CM2 doit subir une grosse réparation quant au sol.
Un devis a été établi par l'Entreprise ROUX Christian pour la pose de dalles PVC et de plinthes PVA au sol pour un montant, incluant fournitures et pose, de 5 098,70 € TTC.
Délibération est prise à l'unanimité pour acceptation.

Les travaux se réaliseront avant la rentrée des classes de septembre 2024.

❖ QUESTIONS DIVERSES :

- AVANCEMENT SUR LES TRAVAUX :

Les travaux sur la route de la Blondière sont terminés. Le problème détecté pour la famille FLASSEUR Paul est résolu et le sens interdit est décalé.

Un changement de panneau est fait quant au nom du lotissement du « Mas Ollivier » car le nom initial était erroné.

Le Plan Communal de Sauvergarde (PCS) étant complètement révisé, il convient d'en prévoir une présentation au Conseil Municipal et au personnel de la Mairie ainsi qu'un exercice de simulation.

❖ **POINT SUR LES INSCRIPTIONS RENTREE SCOLAIRE 2024/2025 :**

73 élèves sont inscrits dont 25 en Maternelle(dont 17 en Petite Section), 23 en CP CE1 CE2 et 25 en CM1 CM2. La rentrée sera le 2 septembre. Elle sera échelonnée sur 2 jours.

Les enfants ont visité la ferme ROZIER et en ont été enchantés.

Pour 2025, ils pourront bénéficier de séances de piscine.

Fin de la séance du conseil municipal à 20H30.